

CONVENTION CLIMAT 2024

28 MARS 2024

DOCKS DE PARIS
87 AVENUE DES MAGASINS GÉNÉRAUX
93300 AUBERVILLIERS

Inscrivez-vous

DDA COMPATIBLE
Journée éligible DDA pour tous les agents généraux

Sous le parrainage du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Dernière ligne droite

ALORS QUE LA CONVENTION CLIMAT 2024 SE TIENDRA LE 28 MARS, CETTE LETTRE EST POUR MOI LA DERNIÈRE OCCASION DE VOUS INCITER À PARTICIPER. QUATRE RAISONS PRINCIPALES D'ÊTRE PRÉSENT.

La première raison est que nous parlerons de notre métier d'agent général. En première ligne face aux conséquences des incidents climatiques, c'est notre crédibilité qui est en jeu - voire la pérennité de notre modèle. Si les implications dommages sont plus évidentes à saisir (dégâts, indemnisations...), les assureurs vie ne sont pas épargnés. En effet, l'adaptation de nos sociétés et de nos quotidiens va nécessiter des investissements colossaux et le fléchage de l'épargne y jouera un grand rôle. Nous sommes donc tous concernés.

Deuxièmement, nous avons réuni des intervenants en lien avec l'assurance française. Cela n'avait jamais été fait. Seront présents France Assureurs, la Caisse centrale de réassurance, des experts, des économistes, des scientifiques, des élus territoriaux et nationaux, même un ministre et, bien évidemment, des agents généraux.

Nous vous présentons ces intervenants dans notre dossier du mois. Je vous invite à en prendre connaissance pour vous faire une idée plus précise des sujets qui seront traités.

Vous aurez ainsi l'occasion de poser toutes vos questions, de démontrer votre implication et votre expérience et, surtout,



” Faites passer le message : les agents généraux doivent être partie prenante des réflexions de tous les dispositifs “

Pascal Chapelon,
Président d'agēa

de faire passer un message fort aux directions générales des compagnies : les agents généraux doivent être partie prenante des réflexions sur tous les dispositifs mis en place (produits, zoning, finance verte...)

Troisièmement, si vous assistez à la Convention climat, vous validerez quatre heures de formations DDA compatibles (deux le matin et deux l'après-midi). Un argument non négligeable quand on sait à quel point la législation est tatillonne.

Dernière raison mais non la moindre, cet événement rassemblera 1500 agents généraux. 1500 confrères venus de toute la France et de tous les réseaux, avec chacun leur expertise, leur expérience du terrain, leurs problématiques, leurs solutions.

Outre pour la grande qualité de nos intervenants, venez à la Convention climat pour rencontrer vos collègues et nouer des liens solides. Cela ne peut que renforcer la cohésion de notre profession et nous donner plus de poids face à nos interlocuteurs.

Quelque soit votre raison, je vous attends nombreux !

**Inscription
Convention Climat
du 28 mars 2024**



S/OMMAIRE

2 EN ACTU

§ agēa sur tous les fronts

4 MÉTIER

RSE, des outils dédiés à vos agences

5 CARTE VERTE

ce qui change au 1^{er} avril

6 CLIMAT

Convention Climat : demandez le programme !

8 INTERVIEW

Rencontre avec le directeur général de la CCR



De g. à d. : Rémy Basilio, juriste métier agéa, Jean-Denis Le Ven, agent général et personne qualifiée auprès du comité directeur d'agéa, Julien Arnoult, responsable des relations institutionnelles agéa et Nicolas Bohème, agent général et président du BIPAR

BIPAR : les intermédiaires européens se coordonnent

LE BIPAR EST LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCE : AGENTS GÉNÉRAUX, COURTIERS ET CGP.

Elle rassemble 47 associations nationales issues de 30 pays. Lors de la réunion semestrielle qui s'est tenue du 24 au 26 janvier, nous avons échangé avec nos confrères européens sur les sujets d'actualité tels que le FIDA, les obligations de formation ou encore le Livre Blanc d'agéa sur les enjeux assurantiels liés au climat.

Cessation : extension du régime "Sarkozy"

APRÈS DEUX ANNÉES DE LOBBYING AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS, agéa EST PARVENUE À FAIRE VOTER L'EXTENSION DU RÉGIME DIT "SARKOZY" AUX CESSATIONS AVEC INDEMNITÉ COMPENSATRICE.

Plus d'informations
dans le hors-série fiscale
de mars 2024.

agéa, à la rencontre des pouvoirs publics

POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX, agéa RENCONTRE DES MINISTRES ET DES ÉLUS.



JANVIER

23 Participation au colloque "La France s'adapte à +4°" organisé par le Ministère de la Transition écologique

30 Audition par la sénatrice Catherine Lavarde sur le régime des catastrophes naturelles



FÉVRIER

26 Audition par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'outre-mer

29 Audition par la mission du Sénat sur l'assurabilité des collectivités territoriales

agéa rejoint le Comité national du trait de côté

Congrès : la saison 2024 est ouverte



De g. à d. : Rémy Basilio, juriste métier, Grégoire Dupont, directeur général d'agéa, Patricia Rouffiac-Badaroux, présidente de la région Occitanie et Arnaud de Simencourt, vice-président de la région Occitanie



LE 2 FÉVRIER, agéa OCCITANIE ORGANISAIT SON CONGRÈS. LA FÉDÉRATION ÉTAIT PRÉSENTE EN FORCE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES AGENTS.

Grégoire Dupont, dg d'agéa et Rémy Basilio, juriste métier, ont parlé des sujets nationaux et européens : fiscalité, rémunération, risques naturels... Vanessa Lothar et Jhennifer Sales, chargées de recrutement pour agéa RH étaient là pour accompagner les agents généraux pour l'embauche de nouveaux collaborateurs ou la mise en place de la paie.



Congrès et Assemblées générales

Convention Climat agéa

28 mars, Aubervilliers

Congrès agéa Grand Est

23 avril, Metz

Congrès Mag 3 (Allianz)

30 et 31 mai, Marseille

Livre blanc d'agéa sur les enjeux assurantiels liés au climat

EN JANVIER DE CETTE ANNÉE, agéa A PUBLIÉ UN LIVRE BLANC ET SES 15 PROPOSITIONS POUR ALLIER ASSURANCE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Accentuation de la mutualisation, couverture du territoire, développement de la prévention, intégration des nouvelles filières et techniques, soutiens aux sinistrés... La Fédération préconise une approche favorable à toutes les parties pour continuer à assurer tous les Français.

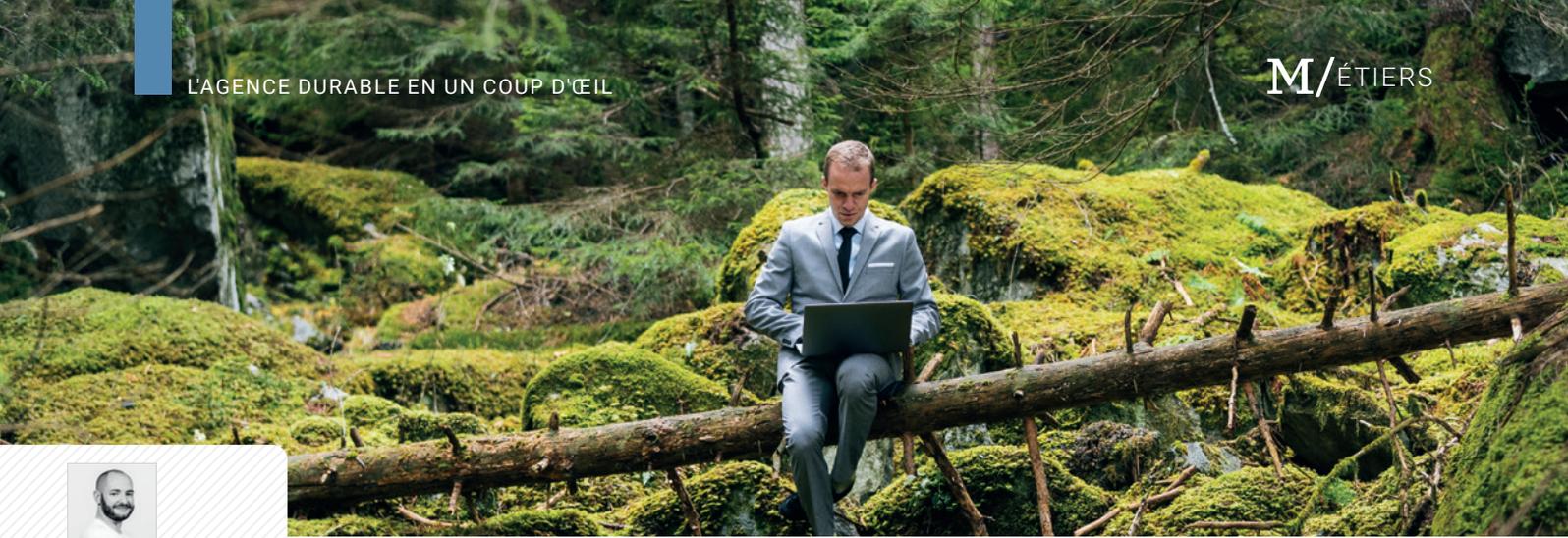


Thomas Alvarez, chargé des relations institutionnelles

agéa au sommet Climate Chance Europe 2024

IL AVAIT LIEU À LIÈGE, LES 8 ET 9 FÉVRIER DERNIER ET LA FÉDÉRATION ÉTAIENT PRÉSENTE.

Dédié aux acteurs non -gouvernementaux (associations, entreprises, syndicats...), ce sommet avait pour but de parler de l'adaptation au changement climatique. Nous avons parlé de la situation française, de nos défis (hausse de la sinistralité, nouvelles filières, territoires sous pression...) et de nos solutions, écrites dans le Livre Blanc.



Florent Dumoulin
chef de projet Communication
florent.dumoulin@agea.fr

L'agence durable : en un coup d'œil tout ce qu'agéa met à votre disposition

En janvier, agéa a lancé un nouvel espace sur son site dédié à faire de la RSE une opportunité de développement pour les agences. Panorama des outils créés et mis en avant par votre Fédération.



FORMATION



AGENT GÉNÉRAL



AGENCE



COLLABORATEUR



À VOUS DE CHOISIR

VOUS AVEZ DIT RSE? EST-CE FAIT POUR MON ACTIVITÉ?

Une formation dispensée par notre nouveau partenaire Blumei



INTÉGRER LA RSE DANS SA STRATÉGIE BUSINESS

Une formation dispensée par notre nouveau partenaire Blumei



RSE DANS LES AGENCES : L'INTÉGRER ET LA PROMOUVOIR AUPRÈS DE SES CLIENTS

Une formation dispensée par Cap compétence et Compétence agent pour les agents généraux ET leurs collaborateurs



GUIDE PRATIQUE DE LA RSE POUR LES AGENTS GÉNÉRAUX

Des idées concrètes pour faire de la RSE dans votre agence avec des actions que VOUS CHOISISSEZ



BILAN CARBONE AVEC GREENLY

Un partenariat noué spécialement pour vous, pour établir votre bilan carbone et vous donner des mesures concrètes à mettre en place pour l'améliorer



"LES 7 PILIERS DE MON AGENCE DURABLE"

Une affiche pour la promotion de votre engagement auprès de vos salariés et de vos clients



CHARTRE D'ENGAGEMENT RSE

Pour contractualiser des mesures concrètes que VOUS CHOISISSEZ



LA CERTIFICATION AFNOR

Pour couronner votre démarche et la rendre officielle auprès de vos interlocuteurs



Certificat d'assurance



Aurélie Lebihan
juriste mandat et intermédiation
aurelie.lebihan@agea.fr

Carte verte : la dématérialisation c'est pour bientôt

Effective le 1^{er} avril 2024, la dématérialisation concerne aussi bien le certificat d'assurance (la vignette) que la carte verte (l'attestation d'assurance). La carte est intégrée au Fichier des véhicules assurés (FVA).



À partir du
1^{er} avril 2024

Plus de certificat d'assurance
ni de carte verte

Création du Mémo
Véhicule Assuré

LE FICHIER DES VÉHICULES ASSURÉS

Le FVA existe depuis 2019. Il répertorie tous les véhicules terrestres à moteur immatriculés, deux roues et quatre roues, voitures privées et véhicules professionnels, soumis à l'obligation d'assurance RC. Vos véhicules de société sont donc concernés par cette mesure.

Vous-même en tant qu'agent général vous alimentez ce fichier en déclarant les informations relatives au contrat d'assurance auto de chaque véhicule que vous assurez (immatriculation, nom de l'assureur, numéro du contrat, date de validité...).

En cas de contrôle, les forces de l'ordre consulteront donc le FVA directement avec le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule. À compter du 1^{er} avril 2024, tous les assurés auront également accès au Fichier, s'ils souhaitent vérifier que le véhicule y figure bien.

Néanmoins, si le contrat date de moins de 3 jours, le véhicule de votre assuré ne figurera pas encore dans le FVA. L'assureur devra donc remettre un Mémo Véhicule Assuré.

Le conseil d'agéa

Conseillez à vos clients, de toujours relever la plaque d'immatriculation et la marque du véhicule en cas d'accident de la circulation. Cela facilitera les recherches sur le FVA pour retrouver l'assureur du véhicule (très utile en cas d'absence d'éléments sur l'assurance de l'autre véhicule impliqué ou pour éviter les fausses déclarations).

DEUX EXCEPTIONS

- Les véhicules à moteur non immatriculés (trottinette électrique par exemple) ne sont pas recensés par le Fichier des Véhicules Assurés. Ils doivent donc disposer d'une attestation d'assurance et d'une vignette apposée sur le véhicule (qui sont fournis à la souscription et lors du renouvellement).
- De même, en cas de voyage en dehors de la zone concernée, la présentation d'une attestation d'assurance restera obligatoire. Au sein de l'Union européenne, votre plaque d'immatriculation vaut preuve d'assurance.

LE MÉMO VÉHICULE ASSURÉ

Ce document peut être remis par l'assureur en papier ou en numérique lors de la souscription du contrat.

Il sert de preuve d'assurance les quinze premiers jours du contrat et contient des informations importantes (coordonnées de l'assureur, N° de contrat, immatriculation...).

Le conseil d'agéa

agéa vous recommande de conseiller à vos clients de le garder à proximité dans sa boîte à gant ou dans son smartphone.

Cela leur sera utile notamment en cas d'accident de la circulation, pour le remplissage du constat amiable

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES AGENTS GÉNÉRAUX ?

Dans un premier temps, en tant que représentant de votre compagnie mandante, vous devrez expliquer à vos clients ces changements, répondre à leurs questions ou à leur inquiétude de ne pas recevoir leur nouvelles vignette et carte verte et remettre les mémos.

Le conseil d'agéa

Si vous savez que votre client part en voyage en dehors de la zone concernée par la dématérialisation, anticipez et faites une demande d'attestation d'assurance.

Convention climat agéa du 28 mars : demandez le programme !



LES DOCKS DE PARIS

87, avenue des magasins Généraux
93 300 Aubervilliers,
de 8h30 à 16h30



ANIMÉE PAR



Pascal Chapelon,
agent général
et président d'agéa



Amandine Bégot,
journaliste
matinale radio



PARTIE I

*Transition écologique et assurabilité des risques climatiques,
comment l'assurance doit s'adapter ?*



Ronan Dantec,
sénateur (Écologie – Solidarité
et Territoires) de Loire-Atlantique

Vice-président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat Ronan

Dantec est également conseiller municipal de la ville de Nantes. Parlementaire engagé sur les enjeux de transition écologique et de politique énergétique, il a fondé l'association Climate Chance, qui vise à mobiliser les acteurs publics et privés au sein des territoires sur les problèmes liés au changement climatique.



Jean-Marc Jancovici,
ingénieur consultant en énergie et climat

Associé de Carbone 4 et reconnu pour son expertise sur les sujets énergie-climat, Jean-Marc Jancovici travaille depuis 2000 sur la prise en compte de la contrainte carbone par les entreprises et les organisations. À ce titre, il est notamment l'auteur des versions successives du Bilan Carbone de l'ADEME de 2000 à 2010 et est également le président fondateur du think tank The Shift Project.



Florence Lustman,
présidente de France Assureurs

Présidente de France Assureurs, Florence Lustman a été précédemment directrice financière et des affaires publiques de La Banque Postale. Diplômée de Polytechnique, de l'IEP de Paris et membre de l'Institut des Actuaire Français, Florence Lustman est Inspecteur général des Finances et Ingénieur général des Mines.



Yannick Moreau,
président de l'Association nationale
des élus du littoral (ANEL)

Maire des Sables-d'Olonne (Vendée), cet ancien député Les Républicains est résolument engagé sur les risques liés au trait de côte et aux enjeux maritimes.



Jean-Vincent Raymondis,
président de Saretec et vice-président de
Fédération des sociétés d'expertise

Expert d'assurance spécialisé en gestion des risques et en matière de dommages, il a également été directeur général de Gexa et de Sofiae Expertise.



Edouard Vieillefond,
directeur général de la Caisse centrale
de réassurance

Passé par plusieurs postes au sein de la Direction générale du Trésor au début de sa carrière, Edouard Vieillefond rejoint le Groupe Covéa en 2014, où il occupe plusieurs postes jusqu'à celui de directeur général de GMF de 2018 à 2020.



PARTIE II

Transition écologique, comment peut-on la financer ?



Christophe Béchu,
Ministre de la Transition écologique et de
la Cohésion des territoires

Diplômé de Sciences Po en 1996, Christophe Béchu a été maire d'Angers, de 2014 à 2022. Il fut également sénateur entre 2011 et 2017 et député européen de 2009 à 2011. Il a par ailleurs présidé le conseil départemental de Maine-et-Loire pendant dix ans, de 2004 à 2014.



Thierry Martel,
directeur général de Groupama

Diplômé de l'école Polytechnique, de l'Institut des Sciences politiques de Paris et de l'Institut des Actuaire Français, Thierry Martel est également président de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM) et vice-président de France Assureurs.



Martin Landais,
sous-directeur des assurances
à la direction générale du Trésor

Ancien élève de l'ENA et de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Martin Landais devient chef du bureau des entreprises et des intermédiaires d'assurance, en charge de la réglementation et du suivi du secteur des assurances, avant d'être nommé sous-directeur des assurances en 2022. Il est également membre du conseil d'administration de la Caisse centrale de réassurance.



Jean-Hervé Lorenzi,
économiste et fondateur
du Cercle des économistes

Titulaire de la chaire "Transition Démographique, Transition Économique" de la Fondation du Risque et directeur de la rédaction de la revue Risques, Jean-Hervé Lorenzi est docteur en sciences économiques et l'auteur de nombreux ouvrages et articles et participe à diverses émissions de radio et de télévision.



Christine Lavarde,
sénatrice Les Républicains
des Hauts-de-Seine

Ancienne élève de l'École normale supérieure de Cachan dans le département de sciences sociales et spécialisée en économétrie, Christine Lavarde intègre le corps des ponts des eaux et des forêts dont elle termine la formation en 2009.



Philippe Crevel,
économiste et fondateur
du Cercle de l'épargne

Ancien conseiller auprès de la direction générale de Generali, Philippe Crevel représente cette compagnie au sein de la Commission "développement durable" de l'Association Française de l'Assurance (AFA) qui réunit les assureurs et les mutualistes. Il est également membre du comité scientifique du Fonds GIS Future et du Fonds ESG de Generali Investments.

Infos pratiques



LES DOCKS DE PARIS

87, avenue des magasins Généraux - 93 300 Aubervilliers
De 8h30 à 16h30



ACCÈS EN VOITURE

Périphérique Sortie Porte d'Aubervilliers
Entrée par le 45, avenue Victor Hugo

A1 Direction Porte de la Chapelle, prendre la sortie 2
puis suivre Saint-Denis La Plaine / Stade de France par la N1
Entrée par le 50, Avenue du Président Wilson

PARKING PAYANT SUR PLACE ICADE
264, avenue des Magasins généraux



ACCÈS PAR LES TRANSPORTS

Métro ligne 12 Station Front Populaire (sortie n°1),
puis 3 minutes de marche

RER B Station La Plaine / Stade de France,
puis bus 239, direction Porte d'Aubervilliers

Bus 239 Arrêt Netsquare

Tramway ligne 3b Porte d'Aubervilliers



“Le périmètre du régime Cat' nat' doit se limiter aux risques non-assurables”

Edouard Vieillefond,
directeur général de la Caisse centrale de réassurance (CCR)

Alors que le rapport Langrenoy se fait attendre au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons rencontré Edouard Vieillefond, directeur général de la Caisse centrale de réassurance (CCR). Alors qu'il interviendra à notre Convention Climat le 28 mars, nous avons fait le point sur la pérennité du régime dit “Cat' nat’”.

POUVEZ-VOUS PRÉSENTER CCR ?

CCR est le réassureur public français qui propose, avec la garantie de l'Etat, une couverture en cas de défaillance de marché sur un risque extrême. Nous couvrons ainsi en dommages le terrorisme, la responsabilité civile des exploitants nucléaires et, bien sûr, les catastrophes naturelles. Sur tous ces sujets nous avons également un rôle de conseiller des pouvoirs publics.

QUELLES SONT VOS PERSPECTIVES POUR 2024 ALORS QUE LA SURPRIME CAT' NAT' N'AUGMENTERA QU'À PARTIR DE 2025 ?

Avec la surprime actuelle, nous sommes régulièrement en déficit (sept des huit dernières années le furent) et 2024 ne devrait pas faire exception. Nous avons un peu moins de deux milliards de réserve pour faire face notamment à des catastrophes naturelles comme les inondations dans le nord de la France ou le cyclone à La Réunion.

EN 2025, LA HAUSSE DE LA SURPRIME CAT' NAT' EST DONC LA BIENVENUE ?

Plus que bienvenue ! À partir du 1^{er} janvier 2025, la surprime va passer à 20% pour la multirisque habitation (MRH) et les biens professionnels et à 9% pour les contrats d'assurance auto (garantie dommages). Mais cette augmentation ne donnera sa pleine mesure qu'en 2026. L'année 2025 sera donc une année encore relativement tendue financièrement.

POURQUOI CELA ?

La hausse de la surprime sera effective sur les contrats au fur et à mesure de leur renouvellement. C'est donc en 2026 que 100% des contrats seront passés au nouveau taux.

À partir de ce moment nous devrions connaître une hausse nette et régulière de nos fonds propres, sauf événement exceptionnel, de façon à reconstituer des réserves “normales” en moins de dix ans.

QU'ATTENDEZ-VOUS DU RAPPORT QUE DOIT RENDRE PROCHAINEMENT M. LANGRENOY ?

En tant que réassureur public, nous avons été consultés et nous avons porté trois messages.

Le premier porte sur le financement du régime des catastrophes naturelles qui doit être pérennisé car, sur le long terme, la hausse récente de la surprime ne suffira pas. À horizon 2050 notre estimation de la surprime nécessaire passe à au moins 22%.

Deuxièmement, il faut continuer de miser fortement sur la prévention “classique” parce que ça marche. Dignes, plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI), dotation au Fonds Barnier... La France est un précurseur sur ce sujet mais il faut poursuivre et même intensifier les efforts. Et il faut avec le même degré d'urgence avancer sur un autre péril encore orphelin en matière de prévention, la sécheresse géotechnique, pour la construction bien sûr, mais aussi en matière de techniques de traitement du bâti existant.

ET QUEL EST VOTRE TROISIÈME MESSAGE ?

Le périmètre du régime Cat' nat' doit se limiter aux risques non-assurables, ceux que le marché ne peut absorber seul par lui-même.

Prenons le cas de la garantie TGN (tempête, grêle, neige). Selon nos projections, les tempêtes vont rester assurables par le marché pendant longtemps, en tout cas dans l'Hexagone. En effet, elles sont encore très aléatoires, frappent rarement la majorité ou l'ensemble des territoires et les

phénomènes extrêmes sont très rares. Les assureurs et réassureurs privés peuvent absorber le risque, hors vents cycloniques outre-mer bien sûr.

Pour la grêle, plus proche de la “frontière d'assurabilité”, la question est plus légitime. Nos modèles montrent qu'aujourd'hui le marché privé est viable sans intervention publique. Mais si, dans les dix prochaines années, un événement climatique de même ampleur que celui de 2022 se reproduisait en France - 6 milliards de dégâts tout de même - tous les modèles de prévision devraient s'adapter et nous devrions nous interroger de nouveau.

VOUS SOUHAITEZ LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE NATIONAL DES CATASTROPHES NATURELLES. POURQUOI CELA ?

Disons plutôt que nous souhaitons une réflexion globale et collégiale de tous les acteurs concernés pour organiser les conditions de l'assurabilité de nos territoires très - mais pas trop - exposés aux aléas climatiques.

Quel que soit le dispositif, il faut qu'il permette de mieux connaître les territoires les plus exposés, les aléas et leur coût pour que les assureurs puissent continuer d'y jouer leur rôle. Des signes d'exclusion, certes encore faibles mais préoccupants, sont déjà observés par le biais de la modulation tarifaire ou la sélection des risques.

Or, pour que le secteur privé soit disponible partout où cela est possible et que la concurrence, solvabilisée par le régime Cat' nat', puisse continuer de jouer son rôle, il faudra assumer de traiter les zones qui sont trop exposées pour être constructibles et assurables à l'avenir.

L'équilibre, subtil, devra consister à maximiser cette présence via les bonnes incitations sans tomber dans des mécaniques anticoncurrentielles.

propos recueillis par **Florent Dumoulin**
chef de projet Communication - florent.dumoulin@agea.fr



agéa et vous est une publication de 8 numéros par an, éditée par agéa Promotion, SAS au capital de 40000€ (RCX Paris B331 270 074), 30 rue Olivier Noyer, 75014 Paris. T : 01 70 98 48 00. Directeur de la publication : Pascal Chapelon - Secrétaire de rédaction : Florent Dumoulin. Ont participé à ce numéro : Florent Dumoulin, Grégoire Dupont, Marianne Le Person et Aurélie Robert. Conception / réalisation : C'Bographe / Catherine Bonard. Impression : Crea Pub. ©Photos : AscentXmedia, Gilles_Paire. Diffusion par abonnement. Prix du numéro : 8€. Abonnement annuel (8 numéros) : 60€ TTC. Réduction de 50% pour les agents généraux adhérents à agéa, soit 30€ TTC. Service abonnements : 01 70 98 48 12. Tirage : 7000 exemplaires. ISSN : 2431-1286 © agéa Promotion : il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation de l'éditeur.